



MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 03/02/2023 Reçu en préfecture le 03/02/2023 Publié le ID : 039-200026573-20230118-HJSCSG2751-DE	
					Berger Levrault	
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	Le Vice-Président, Philippe PASSOT Signé par :   POUR LE PRÉSIDENT ET PAR DÉLÉGATION LE VICE-PRÉSIDENT Philippe PASSOT	
15	11	4	0	0		
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance				
		MERCREDI 18 JANVIER 2023 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE				

PRESENTS : Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog

EXCUSES : Raphaël Perrin, Claude Mercier, Jean-Daniel Maire, Christian Rochet

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 18 janvier 2023, datée du 11 janvier 2023 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Vice-Président, Philippe Passot, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Frédéric Herzog se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°27/5-1

FINANCES

SICTOM : Maison de santé de St-Claude – avenant à la convention de collecte et au traitement des déchets assimilables aux ordures ménagères – année 2022

Vu les statuts de la communauté de communes et notamment l'article concernant la collecte des déchets ménagers et assimilés,

Vu la délibération du Bureau Communautaire n°17/5-2 du 23 mars 2022 relative à la convention avec le SICTOM relative à la collecte et au traitement des déchets assimilables aux ordures ménagères pour l'année 2022,

Considérant l'ajout d'un bac gris de 340L,

Vu l'avenant proposé par le SICTOM,




Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 11 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** l'avenant du SICTOM d'un montant de 1 326 €,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----

Frédéric HERZOG,
Secrétaire



MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 03/02/2023 Reçu en préfecture le 03/02/2023 Publié le ID : 039-200026573-20230118-HJSCSG2761-DE 	
					Délibération n° 2023-01 Le Vice-Président, Philippe PASSOT <i>Signé par :</i>	
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	 POUR LE PRÉSIDENT ET PAR DÉLÉGATION LE VICE-PRÉSIDENT Philippe PASSOT	
15	11	4	0	0		
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance				
		MERCREDI 18 JANVIER 2023 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE				

PRESENTS : Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog

EXCUSES : Raphaël Perrin, Claude Mercier, Jean-Daniel Maire, Christian Rochet

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 18 janvier 2023, datée du 11 janvier 2023 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Vice-Président, Philippe Passot, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Frédéric Herzog se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°27/6-1

ÉCONOMIE

Dotation Relance Jura : demande de la Commune de Ravilloles – pose de volets sur le bâtiment de la mairie

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude et plus particulièrement l'article 5-2 « actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L 4251-17 ; Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristiques, portuaire ou aéroportuaire ; Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme dont la création d'Office de Tourisme »,

Vu la délibération n° CD_2021_089 du 10 décembre 2021 du Conseil Départemental actant la mise en œuvre de la Dotation Relance Jura visant à soutenir les projets des communes présentant des dossiers d'investissement d'un montant de travaux inférieur à 100 000 €,

Vu la délibération n° 15/4-14 du Conseil Communautaire du 06 juillet 2022 relative à l'adhésion de la Communauté de Communes à la Dotation Relance Jura et arrêtant le taux à 8% de la participation de l'intercommunalité aux projets des communes plafonnée à 8 000 € par commune, et ce pour les projets déposés avant le 31 décembre 2022,


Vu la sollicitation de la commune de Ravilloles pour la pose de volets sur le bâtiment de la mairie pour un montant de 3 190.81 €,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 11 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **ACCORDE** une subvention d'un montant de 255.27 € à la commune de Ravilloles pour la pose de volets sur le bâtiment de la mairie sous réserve de la validation de la nature des travaux par le Conseil Départemental,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----
Frédéric HERZOG, Secrétaire



MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 03/02/2023 Reçu en préfecture le 03/02/2023 Publié le ID : 039-200026573-20230118-HJSCSG2762-DE Berger Levrault	
					Délibération conforme Le Vice-Président, Philippe PASSOT <i>Signé par :</i>	
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents		
15	11	4	0	0		
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance			MERCREDI 18 JANVIER 2023 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE	
					POUR LE PRÉSIDENT ET PAR DÉLÉGATION LE VICE-PRÉSIDENT Philippe PASSOT	

PRESENTS : Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog

EXCUSES : Raphaël Perrin, Claude Mercier, Jean-Daniel Maire, Christian Rochet

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 18 janvier 2023, datée du 11 janvier 2023 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Vice-Président, Philippe Passot, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Frédéric Herzog se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°27/6-2

ÉCONOMIE

Dotation Relance Jura : demande de la Commune de Lajoux – aménagement et sécurisation du chalet communal

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude et plus particulièrement l'article 5-2 « actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L 4251-17 ; Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristiques, portuaire ou aéroportuaire ; Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme dont la création d'Office de Tourisme »,

Vu la délibération n° CD_2021_089 du 10 décembre 2021 du Conseil Départemental actant la mise en œuvre de la Dotation Relance Jura visant à soutenir les projets des communes présentant des dossiers d'investissement d'un montant de travaux inférieur à 100 000 €,


Vu la délibération n° 15/4-14 du Conseil Communautaire du 06 juillet 2022 relative à l'adhésion de la Communauté de Communes à la Dotation Relance Jura et arrêtant le taux à 8% de la participation de l'intercommunalité aux projets des communes plafonnée à 8 000 € par commune, et ce pour les projets déposés avant le 31 décembre 2022,

Vu la sollicitation de la commune de Lajoux pour l'aménagement et la sécurisation du chalet communal de la Pièce d'Amont pour un montant de 30 237.78 €,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 11 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **ACCORDE** une subvention d'un montant de 2 419.02 € à la commune de Lajoux pour l'aménagement et la sécurisation du chalet communal de la Pièce d'Amont sous réserve de la validation de la nature des travaux par le Conseil Départemental,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----
 Frédéric HERZOG, Secrétaire

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 03/02/2023 Reçu en préfecture le 03/02/2023 Publié le ID : 039-200026573-20230118-HJSCSG2763-DE <i>Délibération conforme</i> Le Vice-Président, Philippe PASSOT Signé par :	
					Berger Levrault	
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	 POUR LE PRÉSIDENT ET PAR DÉLÉGATION LE VICE-PRÉSIDENT Philippe PASSOT	
15	11	4	0	0		
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance				
		MERCREDI 18 JANVIER 2023 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE				

PRESENTS : Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog

EXCUSES : Raphaël Perrin, Claude Mercier, Jean-Daniel Maire, Christian Rochet

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 18 janvier 2023, datée du 11 janvier 2023 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Vice-Président, Philippe Passot, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Frédéric Herzog se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°27/6-3

ÉCONOMIE

Dotation Relance Jura : demande de la Commune de Choux – sécurisation du toit de l'église

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude et plus particulièrement l'article 5-2 « actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L 4251-17 ; Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristiques, portuaire ou aéroportuaire ; Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme dont la création d'Office de Tourisme »,

Vu la délibération n° CD_2021_089 du 10 décembre 2021 du Conseil Départemental actant la mise en œuvre de la Dotation Relance Jura visant à soutenir les projets des communes présentant des dossiers d'investissement d'un montant de travaux inférieur à 100 000 €,

Vu la délibération n° 15/4-14 du Conseil Communautaire du 06 juillet 2022 relative à l'adhésion de la Communauté de Communes à la Dotation Relance Jura et arrêtant le taux à 8% de la participation de l'intercommunalité aux projets des communes plafonnée à 8 000 € par commune, et ce pour les projets déposés avant le 31 décembre 2022,



Vu la sollicitation de la commune de Choux pour la sécurisation du toit de l'église pour un montant de 6 259.78 €,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 11 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **ACCORDE** une subvention d'un montant de 500.78 € à la commune de Choux pour la sécurisation du toit de l'église sous réserve de la validation de la nature des travaux par le Conseil Départemental,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----

Frédéric HERZOG, Secrétaire

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 03/02/2023 Reçu en préfecture le 03/02/2023 Publié le ID : 039-200026573-20230118-HJSCSG2764-DE Délibération conforme Le Vice-Président, Philippe PASSOT Signé par :
					Berger Levrault
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	  POUR LE PRÉSIDENT ET PAR DÉLÉGATION LE VICE-PRÉSIDENT Philippe PASSOT
15	11	4	0	0	
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance			
		MERCREDI 18 JANVIER 2023 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE			

PRESENTS : Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog

EXCUSES : Raphaël Perrin, Claude Mercier, Jean-Daniel Maire, Christian Rochet

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 18 janvier 2023, datée du 11 janvier 2023 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Vice-Président, Philippe Passot, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Frédéric Herzog se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°27/6-4

ÉCONOMIE

Dotation Relance Jura : demande de la Commune de Choux – mise en conformité électrique d'un bâtiment communal

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude et plus particulièrement l'article 5-2 « actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L 4251-17 ; Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristiques, portuaire ou aéroportuaire ; Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme dont la création d'Office de Tourisme »,

Vu la délibération n° CD_2021_089 du 10 décembre 2021 du Conseil Départemental actant la mise en œuvre de la Dotation Relance Jura visant à soutenir les projets des communes présentant des dossiers d'investissement d'un montant de travaux inférieur à 100 000 €,

Vu la délibération n° 15/4-14 du Conseil Communautaire du 06 juillet 2022 relative à l'adhésion de la Communauté de Communes à la Dotation Relance Jura et arrêtant le taux à 8% de la participation de l'intercommunalité aux projets des communes plafonnée à 8 000 € par commune, et ce pour les projets déposés avant le 31 décembre 2022,



Vu la sollicitation de la commune de Choux pour la mise en conformité électrique d'un bâtiment communal pour un montant de 2 990.00 €,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 11 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **ACCORDE** une subvention d'un montant de 239.20 € à la commune de Choux pour la mise en conformité électrique d'un bâtiment communal sous réserve de la validation de la nature des travaux par le Conseil Départemental,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----
 Frédéric HERZOG, Secrétaire



MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 03/02/2023 Reçu en préfecture le 03/02/2023 Publié le ID : 039-200026573-20230118-HJSCSG2765-DE	
					Délibération confirmée Le Vice-Président, Philippe PASSOT Signé par :	
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	  POUR LE PRÉSIDENT ET PAR DÉLÉGATION LE VICE-PRÉSIDENT Philippe PASSOT	
15	11	4	0	0		
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance				
		MERCREDI 18 JANVIER 2023 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE				

PRESENTS : Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog

EXCUSES : Raphaël Perrin, Claude Mercier, Jean-Daniel Maire, Christian Rochet

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 18 janvier 2023, datée du 11 janvier 2023 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Vice-Président, Philippe Passot, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Frédéric Herzog se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°27/6-5

ÉCONOMIE

Dotation Relance Jura : demande de la Commune de Choux – installation d'un poêle à granulés

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude et plus particulièrement l'article 5-2 « actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L 4251-17 ; Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristiques, portuaire ou aéroportuaire ; Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme dont la création d'Office de Tourisme »,

Vu la délibération n° CD_2021_089 du 10 décembre 2021 du Conseil Départemental actant la mise en œuvre de la Dotation Relance Jura visant à soutenir les projets des communes présentant des dossiers d'investissement d'un montant de travaux inférieur à 100 000 €,



Vu la délibération n° 15/4-14 du Conseil Communautaire du 06 juillet 2022 relative à l'adhésion de la Communauté de Communes à la Dotation Relance Jura et arrêtant le taux à 8% de la participation de l'intercommunalité aux projets des communes plafonnée à 8 000 € par commune, et ce pour les projets déposés avant le 31 décembre 2022,

Vu la sollicitation de la commune de Choux pour l'installation d'un poêle à granulés dans la salle des fêtes pour un montant de 6 212.66 €,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 11 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **ACCORDE** une subvention d'un montant de 497.01 € à la commune de Choux pour l'installation d'un poêle à granulé dans la salle des fêtes sous réserve de la validation de la nature des travaux par le Conseil Départemental,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----
 Frédéric HERZOG, Secrétaire

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 03/02/2023 Reçu en préfecture le 03/02/2023 Publié le ID : 039-200026573-20230118-HJSCSG2766-DE Délibération conforme Le Vice-Président, Philippe PASSOT Signé par :	
					 	
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	POUR LE PRÉSIDENT ET PAR DÉLÉGATION LE VICE-PRÉSIDENT Philippe PASSOT	
15	11	4	0	0		
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance			MERCREDI 18 JANVIER 2023 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE	

PRESENTS : Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog

EXCUSES : Raphaël Perrin, Claude Mercier, Jean-Daniel Maire, Christian Rochet

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 18 janvier 2023, datée du 11 janvier 2023 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Vice-Président, Philippe Passot, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Frédéric Herzog se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°27/6-6

ÉCONOMIE

Dotation Relance Jura : demande de la Commune de Villard-Saint-Sauveur – renouvellement de conduite AEP

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude et plus particulièrement l'article 5-2 « actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L 4251-17 ; Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristiques, portuaire ou aéroportuaire ; Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme dont la création d'Office de Tourisme »,

Vu la délibération n° CD_2021_089 du 10 décembre 2021 du Conseil Départemental actant la mise en œuvre de la Dotation Relance Jura visant à soutenir les projets des communes présentant des dossiers d'investissement d'un montant de travaux inférieur à 100 000 €,

Vu la délibération n° 15/4-14 du Conseil Communautaire du 06 juillet 2022 relative à l'adhésion de la Communauté de Communes à la Dotation Relance Jura et arrêtant le taux à 8% de la participation de l'intercommunalité aux projets des communes plafonnée à 8 000 € par commune, et ce pour les projets déposés avant le 31 décembre 2022,

Vu la sollicitation de la commune de Villard Saint-Sauveur pour le renouvellement de conduite AEP pour un montant de 165 865.00 €,

Vu la délibération n° 26/6-2 du Bureau Communautaire du 14 décembre 2022 actant une subvention d'un montant de 2 342.09 € à la Commune de Villard au titre de la Dotation relance Jura pour des travaux de réhabilitation d'un appartement communal,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 11 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **ACCORDE** une subvention d'un montant de 5 657.91 € à la commune de Villard-Saint-Sauveur pour le renouvellement de conduite AEP sous réserve de la validation de la nature des travaux par le Conseil Départemental,

Envoyé en préfecture le 03/02/2023

Reçu en préfecture le 03/02/2023

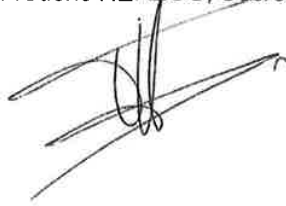
Publié le


Berger
Levrault

ID : 039-200026573-20230118-HJSCSG2766-DE

- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----
Frédéric HERZOG, Secrétaire



MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 03/02/2023
					Reçu en préfecture le 03/02/2023
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	Publié le ID : 039-200026573-20230118-HJSCSG2767-DE <i>Délibération conforme</i> Le Vice-Président, Philippe PASSOT Signé par :
15	11	4	0	0	
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance			 POUR LE PRÉSIDENT ET PAR DÉLÉGATION LE VICE-PRÉSIDENT Philippe PASSOT
		MERCREDI 18 JANVIER 2023 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE			

PRESENTS : Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog

EXCUSES : Raphaël Perrin, Claude Mercier, Jean-Daniel Maire, Christian Rochet

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 18 janvier 2023, datée du 11 janvier 2023 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Vice-Président, Philippe Passot, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Frédéric Herzog se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°27/6-7

ÉCONOMIE

Dotation Relance Jura : demande de la Commune de Coyrière – réfection des escaliers de la mairie

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude et plus particulièrement l'article 5-2 « actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L 4251-17 ; Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristiques, portuaire ou aéroportuaire ; Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme dont la création d'Office de Tourisme »,

Vu la délibération n° CD_2021_089 du 10 décembre 2021 du Conseil Départemental actant la mise en œuvre de la Dotation Relance Jura visant à soutenir les projets des communes présentant des dossiers d'investissement d'un montant de travaux inférieur à 100 000 €,



Vu la délibération n° 15/4-14 du Conseil Communautaire du 06 juillet 2022 relative à l'adhésion de la Communauté de Communes à la Dotation Relance Jura et arrêtant le taux à 8% de la participation de l'intercommunalité aux projets des communes plafonnée à 8 000 € par commune, et ce pour les projets déposés avant le 31 décembre 2022,

Vu la sollicitation de la commune de Coyrière pour la réfection des escaliers de la mairie pour un montant de 7 968.80 €,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 11 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **ACCORDE** une subvention d'un montant de 637.50 € à la commune de Coyrière pour la réfection des escaliers de la mairie sous réserve de la validation de la nature des travaux par le Conseil Départemental,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----
Frédéric HERZOG, Secrétaire

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 03/02/2023 Reçu en préfecture le 03/02/2023 Publié le <i>Délibération conforme</i> ID : 039-200026573-20230118-HJSCSG2768-DE
		En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs
	15	11	4	0	0
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance			Philippe PASSOT <i>Signé par :</i>   POUR LE PRÉSIDENT ET PAR DÉLÉGATION LE VICE-PRÉSIDENT Philippe PASSOT
		MERCREDI 18 JANVIER 2023 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE			

PRESENTS : Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog

EXCUSES : Raphaël Perrin, Claude Mercier, Jean-Daniel Maire, Christian Rochet

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 18 janvier 2023, datée du 11 janvier 2023 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Vice-Président, Philippe Passot, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Frédéric Herzog se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°27/6-8

ÉCONOMIE

Dotation Relance Jura : demande de la Commune de Coyrière – renforcement d'un captage d'eau

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude et plus particulièrement l'article 5-2 « actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L 4251-17 ; Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristiques, portuaire ou aéroportuaire ; Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme dont la création d'Office de Tourisme »,

Vu la délibération n° CD_2021_089 du 10 décembre 2021 du Conseil Départemental actant la mise en œuvre de la Dotation Relance Jura visant à soutenir les projets des communes présentant des dossiers d'investissement d'un montant de travaux inférieur à 100 000 €,

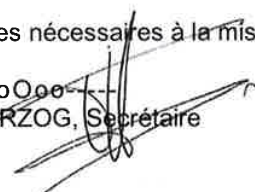
Vu la délibération n° 15/4-14 du Conseil Communautaire du 06 juillet 2022 relative à l'adhésion de la Communauté de Communes à la Dotation Relance Jura et arrêtant le taux à 8% de la participation de l'intercommunalité aux projets des communes plafonnée à 8 000 € par commune, et ce pour les projets déposés avant le 31 décembre 2022,



Vu la sollicitation de la commune de Coyrière pour le renforcement d'un captage d'eau pour un montant de 5 983.80 €,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 11 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **ACCORDE** une subvention d'un montant de 478.78 € à la commune de Coyrière pour le renforcement d'un captage d'eau sous réserve de la validation de la nature des travaux par le Conseil Départemental,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----
Frédéric HERZOG, Secrétaire



MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 03/02/2023 Reçu en préfecture le 03/02/2023 Publié le ID : 039-200026573-20230118-HJSCSG2769-DE Délibération conforme Le Vice-Président, Philippe PASSOT Signé par :
					Berger Levraut
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	  POUR LE PRÉSIDENT ET PAR DÉLÉGATION LE VICE-PRÉSIDENT Philippe PASSOT
15	11	4	0	0	
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance MERCREDI 18 JANVIER 2023 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE			

PRESENTS : Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog

EXCUSES : Raphaël Perrin, Claude Mercier, Jean-Daniel Maire, Christian Rochet

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 18 janvier 2023, datée du 11 janvier 2023 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Vice-Président, Philippe Passot, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Frédéric Herzog se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°27/6-9

ÉCONOMIE

Dotation Relance Jura : demande de la Commune de Coiserette – changement des compteurs d'eau

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude et plus particulièrement l'article 5-2 « actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L 4251-17 ; Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristiques, portuaire ou aéroportuaire ; Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme dont la création d'Office de Tourisme »,

Vu la délibération n° CD_2021_089 du 10 décembre 2021 du Conseil Départemental actant la mise en œuvre de la Dotation Relance Jura visant à soutenir les projets des communes présentant des dossiers d'investissement d'un montant de travaux inférieur à 100 000 €,



Vu la délibération n° 15/4-14 du Conseil Communautaire du 06 juillet 2022 relative à l'adhésion de la Communauté de Communes à la Dotation Relance Jura et arrêtant le taux à 8% de la participation de l'intercommunalité aux projets des communes plafonnée à 8 000 € par commune, et ce pour les projets déposés avant le 31 décembre 2022,

Vu la sollicitation de la commune de Coiserette pour le changement des compteurs d'eau pour un montant de 40 000 €,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 11 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **ACCORDE** une subvention d'un montant de 3 200 € à la commune de Coiserette pour le changement des compteurs d'eau sous réserve de la validation de la nature des travaux par le Conseil Départemental,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----
 Frédéric HERZOG, Secrétaire

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 03/02/2023 Reçu en préfecture le 03/02/2023 Publié le ID : 039-200026573-20230118-HJSCSG27610-DE Délibération conforme Le Vice-Président, Philippe PASSOT Signé par :	
					Berger Levraut	
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	POUR LE PRÉSIDENT ET PAR DÉLÉGATION LE VICE-PRÉSIDENT Philippe PASSOT	
15	11	4	0	0		
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance			 	
		MERCREDI 18 JANVIER 2023 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE				

PRESENTS : Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog

EXCUSES : Raphaël Perrin, Claude Mercier, Jean-Daniel Maire, Christian Rochet

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 18 janvier 2023, datée du 11 janvier 2023 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Vice-Président, Philippe Passot, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Frédéric Herzog se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°27/6-10

ÉCONOMIE

Dotation Relance Jura : demande de la Commune de Coiserette – réfection des trottoirs

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude et plus particulièrement l'article 5-2 « actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L 4251-17 ; Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristiques, portuaire ou aéroportuaire ; Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme dont la création d'Office de Tourisme »,

Vu la délibération n° CD_2021_089 du 10 décembre 2021 du Conseil Départemental actant la mise en œuvre de la Dotation Relance Jura visant à soutenir les projets des communes présentant des dossiers d'investissement d'un montant de travaux inférieur à 100 000 €,

Vu la délibération n° 15/4-14 du Conseil Communautaire du 06 juillet 2022 relative à l'adhésion de la Communauté de Communes à la Dotation Relance Jura et arrêtant le taux à 8% de la participation de l'intercommunalité aux projets des communes plafonnée à 8 000 € par commune, et ce pour les projets déposés avant le 31 décembre 2022,



Vu la sollicitation de la commune de Coiserette pour la réfection des trottoirs pour un montant de 50 000 €,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 11 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **ACCORDE** une subvention d'un montant de 4 000 € à la commune de Coiserette pour la réfection des trottoirs sous réserve de la validation de la nature des travaux par le Conseil Départemental,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----
 Frédéric HERZOG, Secrétaire



MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 03/02/2023 Reçu en préfecture le 03/02/2023 Publié le ID : 039-200026573-20230118-HJSCSG27611-DE Délibération conforme Le Vice-Président, Philippe PASSOT Signé par :
					Berger Levrault
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	  POUR LE PRÉSIDENT ET PAR DÉLÉGATION LE VICE-PRÉSIDENT Philippe PASSOT
15	11	4	0	0	
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance			
		MERCREDI 18 JANVIER 2023 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE			

PRESENTS : Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog

EXCUSES : Raphaël Perrin, Claude Mercier, Jean-Daniel Maire, Christian Rochet

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 18 janvier 2023, datée du 11 janvier 2023 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Vice-Président, Philippe Passot, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Frédéric Herzog se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°27/6-11

ÉCONOMIE

Dotation Relance Jura : demande de la Commune de Septmoncel – Les Molunes – réfection de voirie et reprise des réseaux

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude et plus particulièrement l'article 5-2 « actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L 4251-17 ; Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristiques, portuaire ou aéroportuaire ; Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme dont la création d'Office de Tourisme »,

Vu la délibération n° CD_2021_089 du 10 décembre 2021 du Conseil Départemental actant la mise en œuvre de la Dotation Relance Jura visant à soutenir les projets des communes présentant des dossiers d'investissement d'un montant de travaux inférieur à 100 000 €,

Vu la délibération n° 15/4-14 du Conseil Communautaire du 06 juillet 2022 relative à l'adhésion de la Communauté de Communes à la Dotation Relance Jura et arrêtant le taux à 8% de la participation de l'intercommunalité aux projets des communes plafonnée à 8 000 € par commune, et ce pour les projets déposés avant le 31 décembre 2022,

Vu la sollicitation de la commune de Septmoncel – Les Molunes pour la réfection de voirie et reprise des réseaux pour un montant de 72 410.80 €,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 11 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **ACCORDE** une subvention d'un montant de 5 792.86 € à la commune de Septmoncel – Les Molunes pour la réfection de la voirie et reprise des réseaux sous réserve de la validation de la nature des travaux par le Conseil Départemental,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----
 Frédéric HERZOG, Secrétaire

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 03/02/2023 Reçu en préfecture le 03/02/2023 Publié le ID : 039-200026573-20230118-HJSCSG27612-DE Berger Levrault	
					Délibération confirmée Le Vice-Président, Philippe PASSOT Signé par :	
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	  POUR LE PRÉSIDENT ET PAR DÉLÉGATION LE VICE-PRÉSIDENT Philippe PASSOT	
15	11	4	0	0		
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance MERCREDI 18 JANVIER 2023 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE				

PRESENTS : Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog

EXCUSES : Raphaël Perrin, Claude Mercier, Jean-Daniel Maire, Christian Rochet

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 18 janvier 2023, datée du 11 janvier 2023 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Vice-Président, Philippe Passot, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Frédéric Herzog se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°27/6-12

ÉCONOMIE

ZA de Planchamp : vente de parcelle à l'entreprise VAUDEY

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude et plus particulièrement l'article 5-2 « actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L 4251-17 ; Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristiques, portuaire ou aéroportuaire ; Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme dont la création d'Office de Tourisme »,

Vu la loi NOTRe du 7 août 2015,

Vu la délibération n° 22/6-1 du Conseil Communautaire du 27 septembre 2017 actant la mise en place de la Politique d'Aide à l'Immobilier d'Entreprise,

Vu la délibération n° 9/6-7 du 23 juin 2021 actant l'évolution du règlement d'intervention,

Vu la délibération n° 17/6-3 du 23 mars 2022 actant l'évolution du règlement d'intervention,

Vu la délibération n° 10/6-2 du bureau communautaire du 21 juillet 2021 actant la vente de la parcelle cadastrée sous le numéro 286 de la section AV d'une contenance de 4 829 m² moyennant le prix de 34 768.80 € TVA sur marge inclus ou 28 974 € hors TVA à l'entreprise Vaudey,

Vu la nécessité de préciser les termes relatifs à la mise en place d'une Aide à l'Immobilier d'Entreprise Indirecte concernant cette vente,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 11 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **ACTE** que le prix de revient de cette parcelle est de 10.18 € au m² hors TVA soit un montant de 49 159.22 € hors TVA,
- **DÉCIDE** après examen du projet de le soutenir par sa politique d'aide à l'immobilier,

Envoyé en préfecture le 03/02/2023

Reçu en préfecture le 03/02/2023

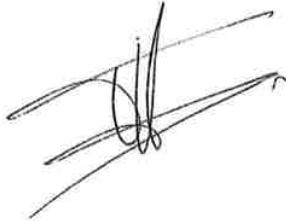
Publié le

Berger
Levrault

ID : 039-200026573-20230118-HJSCSG27612-DE

- **FIXE** le montant de l'aide à l'immobilier indirecte à 20 185.22 €,
- **ACTE** qu'une convention sera rédigée entre les parties et viendra fixer les engagements mutuels et ce notamment en termes de maintien d'emploi,
- **RAPPELLE** que l'entreprise s'engage à maintenir pendant au moins 7 ans l'activité sur le site qui fait l'objet de la subvention intercommunale. En cas d'arrêt partiel ou total d'activité sur le site durant cette période, l'aide accordée sera transformée en avance remboursable et sera alors reversée en totalité à l'intercommunalité,
- **IMPOSE** à l'acquéreur l'obligation d'achever l'ensemble de la construction dans le délai de deux ans à compter de la signature de l'acte authentique ; Ledit achèvement devant être constaté par le dépôt d'une déclaration d'achèvement et de conformité à la mairie dans le délai imparti. Précise qu'en cas d'impossibilité de construire, et quelle qu'en soit la cause (décès ou autres motifs), l'acquéreur défaillant (ou ses ayants-droits) sera dans l'obligation de revendre son lot, à première réquisition de la Communauté de Communes, faite sous pli recommandé avec accusé de réception. Cette revente sera faite au prix initial d'acquisition sans tenir compte des frais de quelque nature qu'ils soient. Elle sera faite au profit de la Communauté de Communes elle-même, qui pourra disposer du bien comme bon lui semblera. Il est toutefois précisé qu'au cas où l'acquéreur aurait contracté un prêt, en garantie duquel la parcelle vendue serait remise en garantie, la Communauté de Communes renonce à opposer cette clause tant que dureront les obligations résultant dudit prêt.
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----
Frédéric HERZOG, Secrétaire



MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 03/02/2023
					Reçu en préfecture le 03/02/2023
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	Publié le
15	11	4	0	0	ID : 039-200026573-20230118-HJSCSG2791-DE
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance			 <i>Délibération confirmée</i> Philippe PASSOT <i>Signé par :</i>   POUR LE PRÉSIDENT ET PAR DÉLÉGATION LE VICE-PRÉSIDENT Philippe PASSOT
		MERCREDI 18 JANVIER 2023 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE			

PRESENTS : Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog

EXCUSES : Raphaël Perrin, Claude Mercier, Jean-Daniel Maire, Christian Rochet

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 18 janvier 2023, datée du 11 janvier 2023 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Vice-Président, Philippe Passot, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Frédéric Herzog se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°27/9-1

PATRIMOINE / BATIMENTS

ZA de Planchamp : convention de servitude avec ENEDIS

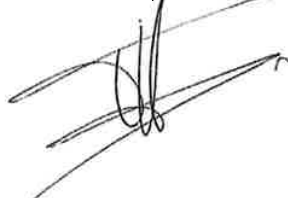
Vu l'implantation d'une ligne électrique souterraine par ENEDIS sur des parcelles situées à la zone de Planchamp, commune de Lavans-Lès-Saint-Claude, cadastrées section n°AV 257,



Vu la convention de servitudes

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 11 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** la convention proposée,
- **AUTORISE** le Président à la signer ainsi que toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération

-----ooOoo-----
Frédéric HERZOG, Secrétaire



MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 03/02/2023 Reçu en préfecture le 03/02/2023 Publié le ID : 039-200026573-20230118-HJSCSG2792-DE Délibération conforme Le Vice-Président, Philippe PASSOT Signé par :
					Berger Levraut
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	  POUR LE PRÉSIDENT ET PAR DÉLÉGATION LE VICE-PRÉSIDENT Philippe PASSOT
15	11	4	0	0	
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance			
		MERCREDI 18 JANVIER 2023 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE			

PRESENTS : Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog

EXCUSES : Raphaël Perrin, Claude Mercier, Jean-Daniel Maire, Christian Rochet

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 18 janvier 2023, datée du 11 janvier 2023 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Vice-Président, Philippe Passot, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Frédéric Herzog se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°27/9-2

PATRIMOINE / BATIMENTS

Amortisseur électricité

La Communauté de Commune Haut-Jura Saint-Claude a souscrit au 1^{er} janvier 2023, via le groupement d'achat du SIDEC, un nouveau contrat d'électricité avec le fournisseur EDF pour un tarif en contrat de base à 386,99 €/MWh.

Face à la hausse des prix de l'énergie, le gouvernement complète son dispositif d'aides avec « l'amortisseur électricité » qui permet aux collectivités, à partir du 1^{er} janvier 2023, de bénéficier d'une prise en charge par l'état d'une partie de la facture d'électricité.


L'état prend en charge, sur 50 % des volumes d'électricité consommés, l'écart entre le prix de l'énergie du contrat et 180 €/MWh. Le montant de l'amortisseur ne peut excéder 320 €/MWh et le plafond annuel ne peut excéder 2M€.

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 11 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **AUTORISE** le Président à solliciter l'aide « amortisseur électrique » pour 2023,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération

-----ooOoo-----
 Frédéric HERZOG, Secrétaire



MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 03/02/2023 Reçu en préfecture le 03/02/2023 Publié le ID : 039-200026573-20230118-HJSCSG27101-DE Délibération conforme Le Vice-Président, Philippe PASSOT Signé par :
					Berger Levraut
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	 POUR LE PRÉSIDENT ET PAR DÉLÉGATION LE VICE-PRÉSIDENT Philippe PASSOT
15	11	4	0	0	
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance MERCREDI 18 JANVIER 2023 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE			

PRESENTS : Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog

EXCUSES : Raphaël Perrin, Claude Mercier, Jean-Daniel Maire, Christian Rochet

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 18 janvier 2023, datée du 11 janvier 2023 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Vice-Président, Philippe Passot, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Frédéric Herzog se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°27/10-1

TOURISME

Association de balisage : avenants aux conventions

Vu les statuts de la Communauté de Communes et notamment l'article 7-2 attribuant compétence en matière d'équipements touristiques et précisant que la collectivité assurera la sécurité, le balisage, l'entretien, l'aménagement et la signalétique des sentiers inscrits au PDIPR,

Vu la délibération du 19 janvier 2022 fixant l'indemnité d'entretien des sentiers à 10 € du kilomètre,

Vu les circuits entretenus en 2022 par les associations,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 11 pour, 0 contre, 0 abstention)


- **APPROUVE** les avenants aux conventions,
- **ACTE** notre participation comme indiqué dans le tableau ci-dessous, en précisant que l'indemnité versée aux associations s'élève au total à 1 090 € :

Associations	Km entretenus	Montant dû
Godillots du Plateau	64.9	649,00 €
Pédibus Jambus	31.2	312,00 €
UTTJ	12.9	129,00 €
TOTAL	109	1090,00 €

- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----
 Frédéric HERZOG, Secrétaire



MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 03/02/2023 Reçu en préfecture le 03/02/2023 Publié le ID : 039-200026573-20230118-HJSCSG27102-DE	
					Délibération conforme Le Vice-Président, Philippe PASSOT Signé par :	
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	 POUR LE PRÉSIDENT ET PAR DÉLÉGATION LE VICE-PRÉSIDENT Philippe PASSOT	
15	11	4	0	0		
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance				
		MERCREDI 18 JANVIER 2023 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE				

PRESENTS : Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog

EXCUSES : Raphaël Perrin, Claude Mercier, Jean-Daniel Maire, Christian Rochet

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 18 janvier 2023, datée du 11 janvier 2023 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Vice-Président, Philippe Passot, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Frédéric Herzog se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°27/10-2

TOURISME

Office de Tourisme : Ligne des Hirondelles - tarifs des excursions Saint-Claude / Arc et Senans

Vu les articles R.133-1 et R.133-10 du code du Tourisme,

Vu le souhait de l'Office de tourisme de proposer en 2023 des excursions accompagnées tout compris sur la Ligne des Hirondelles au départ de Saint-Claude à destination d'Arc et Senans sur demande pour des groupes déjà constitués de 20 personnes minimums, et possibles uniquement en fonction des possibilités d'accueil de la Saline Royale et de la SNCF,

Considérant qu'il est nécessaire de fixer les tarifs incluant :

- o L'aller-retour en train depuis Saint-Claude jusqu'à Arc et Senans avec commentaires du guide
- o L'accompagnement par un guide toute la journée
- o Le déjeuner au restaurant de la Saline Royale
- o La visite guidée de la Saline Royale.



Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 11 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** les tarifs ci-dessous :

	Groupe 20 à 30 personnes			Groupe 31 à 35 personnes			Groupe 36 à 50 personnes (wagon SNCF supp.)		
	Adulte	Enfant 4-12 ans	Bambins -4 ans	Adulte	Enfant 4-12 ans	Bambins -4 ans	Adulte	Enfant 4-12 ans	Bambins -4 ans
Prix de vente proposé	98,00 €	50,00 €	12,00 €	94,00 €	50,00 €	12,00 €	92,00 €	50,00 €	12,00 €

- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----
 Frédéric HERZOG, Secrétaire

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 03/02/2023 Reçu en préfecture le 03/02/2023 Publié le ID : 039-200026573-20230118-HJSCSG27103-DE Délibération conforme Le Vice-Président, Philippe PASSOT Signé par :
					Berger Levraut
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	  POUR LE PRÉSIDENT ET PAR DÉLÉGATION LE VICE-PRÉSIDENT Philippe PASSOT
15	11	4	0	0	
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance			
		MERCREDI 18 JANVIER 2023 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE			

PRESENTS : Philippe Passot, Jean-Louis Millet, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog

EXCUSES : Raphaël Perrin, Claude Mercier, Jean-Daniel Maire, Christian Rochet

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 18 janvier 2023, datée du 11 janvier 2023 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Vice-Président, Philippe Passot, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Frédéric Herzog se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°27/10-3

TOURISME

Activités Nordiques : approbation de la convention Jeux des neiges 2023

Vu la compétence de la Communauté de communes pour la gestion du Domaine nordique,

Vu le projet de mise en œuvre par la Ville de Saint-Claude des Jeux des Neiges en mars 2023 sur les pistes de ski de fond à Lajoux,

Considérant la nécessité d'un partenariat entre la Ville de Saint-Claude, la Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude et l'USEP pour la préparation des pistes et la mise à disposition de matériel,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 11 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** le projet de convention présenté,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention pour l'organisation des Jeux des Neiges 2023 ainsi que toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----

Frédéric HERZOG, Secrétaire

